

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 21 FEVRIER 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Vingt-et-Un du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mmes Nadia CELINI – Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mmes Maguy THOMAR – Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : Mme Ghislaine GISORS – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Yane BEZIAT – M. Philippe SARABUS – Mmes Christiane GANE – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT ALLOUEES
AUX ASSOCIATIONS
–
EXERCICE 2017**

CM-2017-1S-DCDP-02

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier d'encourager le dynamisme des associations qui œuvrent sur son territoire ;

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération, contribue à l'intérêt local et à l'animation du territoire ;

Considérant que la subvention de fonctionnement permet aux associations de mener à bien leurs missions ;

Considérant l'avis favorable rendu par les commissions "Vie Associative et Démocratie Participative", "Sport" et "Culture", suite aux réunions du 16 novembre 2016 et du 6 février 2017, sur la base des critères d'appréciation des dossiers d'appel à projets ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations listées en annexe, pour un montant total de cent dix-sept mille neuf cent euros (117.900 €), répartis conformément au tableau joint à la présente délibération.

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 67 "charges exceptionnelles" du budget 2017 de la Ville.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

24 FEV. 2017

Et publication ou notification
le **24 FEV. 2017**

Fait et délibéré à Gosier, le 21 février 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT-



SUBVENTIONS D'ATTRIBUTION DE FONCTIONNEMENT 2017

AXE CITOYENNETÉ		
	ASSOCIATIONS	FONCTIONNEMENT
1	ASSOCIATION DES HABITANTS DE LABROUSSE	3 500 €
2	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	500 €
3	ASC COCOYER	2 500 €
4	ASC GRANDE RAVINE	4 500 €
5	ASC GRAIN D'OR	3 500 €
6	ASSOCIATION BEBIAN UN AUTRE MONDE	500 €
7	ASSOCIATION DES RESIDENTS DE BAS DU FORT	1 000 €
8	BANK'S	1 000 €
9	ESPOIR DE VIVRE / CLUB DES AINES	1 000 €
10	MANAATAN GO D'ACTU	1 900 €
11	MIEUX VIVRE A MATHURIN	2 000 €
12	MIKSAJ	2 000 €
13	POINTE DE LA VERDURE	4 000 €
14	RASSEMBLEMENT ECO CITOYEN (REC)	700 €
15	SCOUTS ET GUIDES DU GOSIER	1 000 €
TOTAL CITOYENNETÉ		29 600 €

AXE CULTURE		
16	AGVBT	1 500 €
17	AI-TI	1 000 €
18	AUTE	1 000 €
19	COMITÉ GUIAMPO TERRE AVENIR 3000	1 000 €
20	DA CANTARE	700 €
21	L'ATELIER DE DANSE	1 000 €
22	LIBETE	4 000 €
23	LOISIRS CULTURE ET FORMATION GUADELOUPE (LCF)	1 500 €
24	METIS GWA	1 500 €
25	PRESTAN'S	1 500 €
26	RESTAN LA KILT E TRADISYON	4 000 €
27	TOUS EN CHOEUR	700 €
TOTAL CULTURE		19 400€

AXE SPORT		
28	ASC GOMMIER	6 000 €
29	ASC MADIANA	15 000 €
30	ASC MORO	5 000 €
31	BUDO CLUB	1 000 €
32	CERCLE SPORTIF DE BAS DU FORT	1 000 €
33	GOOD LUCK FOOTBALL	2 000 €
34	GOSIER ATHLETIC CLUB	16 500 €
35	HIGASHI KARATE CLUB	12 000 €
36	JUDO PHOENIX CLUB	1 500 €
37	LEROUX AVENIR CLUB	1 900 €
38	MARIS STELLA	4 500 €
39	TENNIS CLUB DE MONTAUBAN	2 500 €
TOTAL SPORT		68 900 €

TOTAL GLOBAL	117 900 €
---------------------	------------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions de fonctionnement allouées aux associations - Exercice 2017

Date de transmission de l'acte : 24/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 24/02/2017

Numéro de l'acte : CM20171SDCDP02 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170221-CM20171SDCDP02-DE

Date de décision : 21/02/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions accordées à des associations
7.5.3.1. Inférieures à 23 000 €